



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**préalable à la déclaration d'utilité publique de prescription des travaux de
restauration immobilière, sur des immeubles situés sur le périmètre du nouveau
programme national de renouvellement urbain et action cœur de ville de la commune
d'Agde**

Les travaux de restauration immobilière, pour des immeubles situés dans le périmètre du nouveau programme national de renouvellement urbain et action cœur de ville de la commune d'Agde, sont soumis à une enquête publique qui se déroulera du lundi 17 novembre 2025 à 9h00 au vendredi 5 décembre 2025 à 17h30, soit durant 19 jours consécutifs.

Cette demande porte sur les immeubles sis au :

<i>adresse</i>	<i>N° de cadastre</i>
20 rue du Quatre Septembre à Agde	LD215
20 bis rue du Quatre Septembre à Agde	LD214
19 rue Haute à Agde	LD219
21 rue Haute à Agde	LD218
23 rue Haute à Agde	LD217
7 rue Louis Bages à Agde	LD386
2 place de la Marine à Agde	LI444
18 rue Jean Roger à Agde	LI44
20 rue Jean Roger à Agde	LI45
28 rue Jean-Jacques Rousseau à Agde	LH171

L'ORI se définit comme une opération d'utilité publique visant la réalisation de travaux de remise en état, de modernisation ou de démolition afin de transformer les conditions d'habitabilité des immeubles visés. Elle a pour objectif de rendre obligatoires les travaux sur les immeubles les plus dégradés. Les travaux étant déclarés d'utilité publique (DUP), après diagnostic et édicton des prescriptions de travaux, ces derniers sont notifiés aux propriétaires qui ont l'obligation de les exécuter dans un délai fixé par la commune.

La présidente du tribunal administratif de Montpellier a désigné Monsieur Patrick FERRÉ, chargé d'études en urbanisme, retraité, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Thierry DAVIN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera déposé et consultable à la mairie d'Agde, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture des bureaux.

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie d'Agde aux heures d'ouverture des bureaux ;
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre

déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur
Enquête publique « Restauration immobilière O.R.I – Agde »
Mairie d'Agde
CS 20007
34306 Agde Cedex

– auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences à la mairie d'Agde :

- ◆ lundi 17 novembre 2025 de 9h00 à 12h30
- ◆ mercredi 26 novembre 2025 de 14h00 à 17h30
- ◆ vendredi 5 décembre 2025 de 14h00 à 17h30.

Le commissaire enquêteur pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur, sur rendez-vous, à la préfecture de l'Hérault, direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et à la mairie d'Agde, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

La décision prise par le préfet de l'Hérault susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est la déclaration d'utilité publique de l'opération de restauration pour des immeubles situés dans le périmètre du nouveau programme national de renouvellement urbain et action cœur de ville de la commune d'Agde ou un refus.